

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2022**

Projet procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume, le **lundi 6 juin 2022 à 19 h 30**, sous la présidence de Monsieur Robert Julien, Maire.

Les conseillers suivants sont présents :

Siège #1 Mme Francine Julien	Siège #4 M. Mathieu Labrecque
Siège #2 M. Christian Lemay	Siège #5 M. Jocelyn Chamberland
Siège #3 Mme Dominique Laforce	Siège #6 M. Luc Chapdelaine

Mme Karine Trudel adjointe à la direction agira à titre de secrétaire d'assemblée.

**Ouverture de la séance**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

**1. Administration**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.2 Adoption du procès-verbal sans lecture de la séance ordinaire du 2 mai 2022.
- 1.3 Adoption du procès-verbal sans lecture de la séance spéciale du 16 mai 2022.
- 1.4 Liste des comptes à payer et payés.
- 1.5 Avis de motion et dépôt de projet du règlement d'emprunt numéro 258-2022 relatif aux travaux de réhabilitation des divers rangs.
- 1.6 Octroi de contrat par appel d'offres publiques pour les travaux de réhabilitations par décohésionnement des divers rangs.

**2. Sécurité incendie - Sécurité civile.**

- 2.1 Autorisation d'achat d'un habit de combat.

**3. Premiers répondants.**

**4. Voirie.**

- 4.1 Disposition des déblais du centre récréatif.

**5. Hygiène du milieu.**

- 5.1 Mise à jour des avertisseurs d'incendie de l'édifice municipal.
- 5.2 Offre de service de Compteurs d'eau du Québec pour la calibration des débitmètres dans les chambres de compteur d'eau.

**6. Urbanisme, zonage et développement.**

- 6.1 Dépôt de la liste des permis de mai 2022.
- 6.2 Compensation pour installation de l'enseigne municipale située sur le lot numéro 6182-12-0110 situé au 27 rang de l'Église.
- 6.3 Autorisation d'achat d'une borne de recharge pour véhicules électriques.

**7. Loisirs et culture.**

- 7.1 Demande d'autorisation du CRSG pour faire des feux d'artifice le 23 juin 2022.
- 7.2 Autorisation de participation au 29<sup>e</sup> tournoi de golf des P'tites boîtes à Lunch.

**8. Varia.**

**9. Correspondance.**

**10. Période de questions.**

**11. Levée de l'assemblée.**

**1. ADMINISTRATION**

**141-06-2022 1.1 Adoption de l'ordre du jour.**

Sur proposition de Luc Chapdelaine, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil présents.

**142-06-2022 1.2 Adoption du procès-verbal sans lecture de la séance ordinaire du 2 mai 2022.**

La secrétaire d'assemblée présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal ;

CONSIDÉRANT QUE les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Chapdelaine, appuyé par Mathieu Labrecque, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents : (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote) :

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022 tel que présenté par la secrétaire.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

**143-06-2022 1.3 Adoption du procès-verbal sans lecture de la séance spéciale du 16 mai 2022.**

La secrétaire d'assemblée présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal ;

CONSIDÉRANT QUE les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Lemay, appuyé par Mathieu Labrecque , et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents : (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote) :

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2022 tel que présenté par la secrétaire.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

**144-06-2022 1.4 Liste des comptes à payer et payés.**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 2 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution portant le numéro 054-02-2022 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Chamberland, appuyé par Francine Julien et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver le paiement des comptes tels que présentés :

(Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote) :

Comptes payés et à payer :  
Comptes à payer : 61 967.05 \$  
Incompressibles : 77 048.59 \$  
Salaires : 26 919.77 \$

**TOTAL : 165 935.41 \$**

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

**Avis de Motion**

**1.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 258-2022 relatif aux travaux de réhabilitation des divers rangs.**

Avis de motion est donné par Dominique Laforce, que le règlement numéro 258-2022 autorisation une dépense et un emprunt au montant de 5 000 000 \$ relatif aux travaux de décohésionnement, rechargement et pavage du rang Saint-Prime, chemin Saint-Mamert,

rang du Ruisseau Sud, rang du Ruisseau Nord et chemin du Petit Rang sera adopté à une séance ultérieure. Une copie du projet de règlement a été déposée à tous les membres du Conseil.

**145-06-2022**      **1.6 Octroi de contrat par appel d'offres public pour les travaux de réhabilitations par décohésionnement des divers rangs.**

### **Résolution 145-06-2022**

#### **Octroi de contrat par appel d'offres public pour les travaux de réhabilitations par décohésionnement des divers rangs.**

CONSIDÉRANT que suite à l'adoption de la résolution numéro 114-05-2022 la municipalité de Saint-Guillaume a procédé à un appel d'offres public via le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) et ce, pour les travaux de réhabilitation par décohésionnement, rechargement et pavage du rang Saint-Prime, chemin Saint-Mamert, rang du Ruisseau Sud, rang du Ruisseau Nord et chemin du Petit Rang;

CONSIDÉRANT la séance d'ouverture de soumissions qui a eu lieu le 2 juin 2022 dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 1600174;

CONSIDÉRANT que cinq entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis avant 13h00, le 2 juin, soit :

<b>Rang</b>	<b>Entrepreneur</b>	<b>Montant taxes incluses</b>
<b>1</b>	<b>Sintra inc.</b>	<b>4 419 095.20 \$</b>
<b>2</b>	<b>Eurovia Québec Construction inc.</b>	<b>4 476 408.60 \$</b>
<b>3</b>	<b>Pavage Drummond inc.</b>	<b>4 614 139.02 \$</b>
4	Pavages Maska inc.	4 720 280.67 \$
5	Construction et Pavage Portneuf inc.	4 895 079.20 \$

CONSIDÉRANT qu'après une étude et analyse de la conformité trois premières soumissions, chacune d'elles s'avèrent conformes;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur de la firme Les Services EXP inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par , appuyé par , et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte les soumissions reçues ;

QUE le conseil octroie le contrat à Sintra inc., plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour l'exécution des travaux de réhabilitation par décohésionnement, rechargement et pavage du rang Saint-Prime, chemin Saint-Mamert, rang du Ruisseau Sud, rang du Ruisseau Nord et chemin du Petit Rang, conformément aux documents d'appels d'offres publiés et à la soumission déposée, au montant de 4 419 095.20 \$ incluant les taxes ;

QUE les dépenses soient financées avec la subvention du PAVL au volet Accélération et d'un règlement d'emprunt.

D'AUTORISER le maire, M. Robert Julien et la directrice générale, Mme Anny Boisjoli à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs aux travaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

## **2. SÉCURITÉ INCENDIE – SÉCURITÉ CIVILE**

**146-06-2022 2.1 Autorisation d'achat d'un habit de combat.**

CONSIDÉRANT qu'un habit de combat pour un pompier a été brisé lors d'une intervention et est à remplacer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francine Julien, appuyé par Luc Chapdelaine, et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'achat d'un habit de combat pour un montant estimé à 2300 \$ plus taxes applicables.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**3. PREMIERS RÉPONDANTS**

Aucun point.

**4. VOIRIE**

**147-06-2022 4.1 Dispositions des déblais au centre récréatif.**

CONSIDÉRANT que de déblais sont à disposer sur le terrain du centre récréatif de Saint-Guillaume;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Chamberland, appuyé par Francine Julien, et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER Transport Daniel Plamondon à disposer des déblais et de défrayer un montant de 1000 \$ pour les travaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**5. HYGIÈNE DU MILIEU**

**148-06-2022 5.1 Mise à jour des avertisseurs d'incendie de l'édifice municipal.**

CONSIDÉRANT la proposition de services du 24-03-2022 pour le remplacement des avertisseurs d'incendie de l'édifice municipal de F. Dugas électrique au montant de 3650\$ plus taxes applicables ;

CONSIDÉRANT qu'afin d'être conforme, quarante (40) avertisseurs doivent être remplacés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Chamberland , appuyé par Jocelyn Chamberland, et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le remplacement des avertisseurs d'incendie de l'édifice municipal au montant de 3650 \$ plus taxes applicables.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**149-06-2022 5.2 Offre de service de CDEDQ pour la calibration des débitmètres dans les chambres de compteur d'eau.**

CONSIDÉRANT que les débitmètres doivent être calibrés une fois par année ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Compteur d'eau du Québec au montant de 1500 \$ plus taxes applicables pour les quatre (4) débitmètres ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francine Julien, appuyé par Jocelyn Chamberland, et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER la soumission de Compteurs d'eau du Québec au montant de 1500 \$ plus taxes applicables afin de procéder à la vérification et la calibration des quatre (4) débitmètres.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

## **6. URBANISME, ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT**

### **Dépôt 6.1 Dépôt de la liste des permis de mai 2022.**

Le Maire dépose la liste des permis émis pour le mois de mai 2022 à tous les membres du Conseil.

### **150-06-2022 6.2 Compensation pour installation de l'enseigne municipale située sur le lot numéro 6182-12-0110 situé au 27 rang de l'Église.**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 050-02-2022 afin de procéder à l'installation d'une enseigne municipale de bienvenue sur le lot 6182-12-0110 situé au 27, rang de l'Église ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Mathieu Labrecque, et résolu à l'unanimité :

QU'un montant de 1000\$ soit donné au propriétaire du lot 6182-12-0110 situé au 27, rang de l'Église en guise de compensation unique pour l'utilisation de son terrain pour l'installation de la nouvelle enseigne municipale.

QUE cette compensation soit remise lors de la signature de la servitude chez le notaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

### **151-06-2022 6.3 Autorisation d'achat d'une borne de recharge pour véhicules électriques.**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire procéder à l'installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques;

CONSIDÉRANT que cette borne sera installée dans le stationnement de l'église et que l'alimentation électrique est conforme pour la réception de la borne;

CONSIDÉRANT la soumission de F. Dugas électrique le 15-05-2022 au montant de 9773.20 \$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT qu'une subvention d'Hydro-Québec d'un montant allant jusqu'à 5000\$ peut être recevable;

CONSIDÉRANT que le projet a été présenté pour une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francine Julien, appuyé par Christian Lemay, et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER la proposition de services de F. Dugas électrique au montant de 9773.20\$ plus taxes applicables et de procéder à une demande de subvention à Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

## **7. LOISIRS ET CULTURE –**

### **152-06-2022 7.1 Demande d'autorisation du CRSG pour faire des feux d'artifice le 23 juin 2022.**

CONSIDÉRANT que le comité des loisirs du Centre récréatif de Saint-Guillaume désire faire des feux d'artifice le 23 juin prochain dans le cadre de la fête de la Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT qu'afin de respecter le règlement municipal, une demande d'autorisation doit préalablement être faite à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francine Julien, appuyé par Christian Lemay, et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la tenue des feux d'artifice le 23 juin 2022.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**153-06-2022 7.2 Autorisation de participation au 29<sup>e</sup> tournoi de golf des P'tites boîtes à Lunch.**

CONSIDÉRANT la tenue du 29<sup>e</sup> tournoi de golf des P'tites boîtes à Lunch le 11 août 2022;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire encourager l'événement afin d'amasser des fonds pour la Fondation de la Tablée populaire;

CONSIDÉRANT que chaque personne inscrite est au coût de 125 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francine Julien , appuyé par Christian Lemay , et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'inscription de 4 participants pour un montant total de 500 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**8. VARIA**

**154-06-2022 8.1 Offre de service professionnel d'ingénieur en bâtiment pour le garage municipal.**

CONSIDÉRANT que deux offres de service professionnel ont été reçues soit :

- 1- Larocque, Cournoyer ingénieurs au montant de 41 500 \$ plus taxes applicables ;
- 2- Fusion expert conseil au montant de 38 000 \$ plus taxes applicables ;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance des deux offres détaillées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Chamberland, appuyé par Mathieu Labrecque, et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER L'offre de service de Larocque, Cournoyer ingénieurs pour les services d'ingénierie pour la construction du garage municipal.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

**9. CORRESPONDANCE**

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a eu lieu comme prévu par la loi, C.M. article 150.

**155-06-2022 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Vu l'épuisement des affaires soumises devant le Conseil, il est proposé par Francine Julien, et résolu unanimement que la séance ordinaire soit levée à 20h12.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

---

M. Robert Julien  
Maire

---

Karine Trudel  
Adjointe à la direction  
Secrétaire d'assemblée

Je, Robert Julien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

M. Robert Julien, Maire